

Madame, Monsieur,

Voici avec ce présent dossier, **toutes les informations importantes pour préparer la rentrée** de votre fille/fils au lycée Saint-Ambroise. Un certain nombre de documents sont à nous retourner **avant le 16 août 2022**
En vous remerciant pour votre lecture attentive.

Christel COUSIN, Directrice

ACCUEIL DU LYCÉE

A partir du lundi 22 août 2022, vous pourrez rejoindre le lycée, de 9h à 12h et de 14h à 17h au 04 79 33 12 55

MANUELS SCOLAIRES

La distribution des manuels scolaires se fera au lycée Saint-Ambroise selon le calendrier suivant :

- **Pour les élèves de Seconde et Seconde section sportive** : le lundi 29 août 2022 - de 9h à 12h et de 13h à 18h.
- **Pour les élèves de 1^{ère} et Terminale** : le mardi 30 août 2022 - de 9h à 12h et de 13h à 18h.
- **Pour tous les niveaux, une journée supplémentaire** : le mercredi 31 août 2022 - de 14h à 18h.

Vous êtes priés de venir récupérer les livres au lycée en salle polyvalente, entrée n° 4 de la rue Burdin.

A noter : Il reste à votre charge une liste de manuels à usage unique à acheter par vos soins.
Cette liste est jointe à cette circulaire.

Le Pass Région peut vous permettre l'achat des manuels consommables à hauteur de 15 euros.
La librairie Decitre à Chambéry nous a garantis l'approvisionnement de ces manuels.



Le versement d'un chèque de 100 euros (caution des manuels scolaires 2022/2023) est à joindre obligatoirement avec le questionnaire financier - Annexe 1

PASS REGION

Le Pass Région est une carte permettant aux jeunes de bénéficier de nombreux avantages dans toute la région Auvergne-Rhône-Alpes avec de nombreuses réductions sur la culture, la pratique sportive, etc mais aussi avec une aide accessible sous conditions pour le financement du BAFA/BAFD, BNSSA ou du permis B.

Le Pass Région est gratuit et valable sur toute la durée de la scolarité et est à commander par la famille dès l'entrée en seconde. Vous le recevez chez vous prêt à être utilisé. Le PASS REGION est rechargé en juin par l'établissement d'accueil pour l'année scolaire suivante.



Le Pass Région est obligatoire, il permettra à votre enfant de rentrer dans le lycée.

Pour commander le Pass Région et avoir plus d'information, consulter <https://jeunes.auvergnerrhonealpes.fr>

HORAIRES

Amplitude horaire des cours du lundi au vendredi : **8 h 10 - 17 h 35**

Récréation du matin : 20 mn (10 h 00 - 10 h 20) - Récréation de l'après-midi : 20 mn (15 h 25 - 15 h 45)

L'établissement est ouvert le matin à partir de **7 h 30** et ferme le soir à **18 h 30**.

MATÉRIEL

Fournitures scolaires : chaque professeur donnera, la semaine de la rentrée, la liste du matériel nécessaire pour sa discipline.

Calculatrice pour les élèves de seconde : L'équipe enseignante de mathématiques préconise l'achat de la calculatrice NUMWORKS. Cependant, il est possible d'attendre la rentrée pour valider le choix avec les enseignants.

Calculatrice (pour les nouveaux élèves de première et de terminale) : L'équipe enseignante de mathématiques préconise l'achat de la calculatrice CASIO Graph 35 + EII. Cependant, il est possible d'attendre la rentrée pour valider le choix avec les enseignants.

Blouse : Les élèves doivent porter impérativement une blouse blanche en coton (non synthétique) dans les laboratoires scientifiques.

RENTRÉE

Pour tous les niveaux, les élèves auront la possibilité de déjeuner au self dès le 1^{er} jour.

La rentrée s'effectuera selon le calendrier suivant :

◇ Classes de Seconde

Les élèves seront accueillis **le jeudi 1^{er} septembre 2022 de 8h30 à 17h.**

Repas du midi obligatoire et offert par l'établissement.

L'accueil se poursuivra avec une journée d'intégration **le vendredi 2 septembre 2022 de 8h15 à 16h45.**
Cf annexe : PAE N°3 - Journée d'intégration. Un pique-nique est à prévoir sauf pour les élèves internes.

Les élèves internes de Seconde seront accueillis à l'internat du Bocage le jeudi 1er septembre 2022 à 18h.

Les cours commenceront le lundi 5 septembre 2022 selon l'emploi du temps.

◇ Classe de Seconde section sportive

Les élèves seront accueillis **le jeudi 1^{er} septembre 2022 de 8h30 à 17h au lycée Saint-Ambroise.**

Repas du midi obligatoire et offert par l'établissement.

Les élèves internes de Seconde Section sportive seront accueillis à l'internat de Notre Dame de la Villette dès le jeudi 1^{er} septembre 2022.

L'accueil se poursuivra le vendredi 2 septembre 2022 au collège Notre Dame de la Villette



Une réunion d'information à destination des parents de Seconde Section sportive aura lieu le vendredi 2 septembre 2022 à 17h au collège de Notre Dame de la Villette.

Les cours commenceront le lundi 5 septembre 2022 selon l'emploi du temps.

◇ Classes de Première Générale et Technologique

Les élèves seront accueillis **le vendredi 2 septembre 2022 à 9h.**

Ils rejoindront leur professeur principal à l'issue du temps d'accueil jusqu'à 11h30. (Pas de cours l'après-midi)
A 11h30, une visite obligatoire des locaux est organisée pour les nouveaux élèves de 1^{ère}.

Les cours commenceront le lundi 5 septembre 2022 selon l'emploi du temps.

Les élèves internes de Première seront accueillis à l'internat du Bocage le lundi 5 septembre 2022 à 18h.

◇ Classes de Terminale Générale et Technologique

Les élèves seront accueillis **le vendredi 2 septembre 2022 à 14h00**.

A l'issue du temps d'accueil, Ils rejoindront leur professeur principal à 14h30 en salle.

Les cours commenceront le lundi 5 septembre 2022 selon l'emploi du temps.

Les élèves internes de Terminale seront accueillis à l'internat du Bocage le lundi 5 septembre 2022 à 18h.

A NOTER - ECOLE DIRECTE

Le site ECOLE DIRECTE est un lien informatisé entre l'établissement et les parents. Il vous permet le suivi scolaire (notes, absences, etc.), la consultation d'informations importantes émises par la direction, la consultation de l'agenda scolaire et le suivi financier (facturation, paiement sécurisé et self) de votre enfant tout au long de l'année scolaire.

A noter : Pour correspondre directement avec les enseignants, **il est impératif d'utiliser leur adresse professionnelle** en @st-ambroise.org qui sera transmise à votre enfant en début d'année.

Dès la rentrée de septembre 2022, tous les nouveaux parents recevront par mail un identifiant et mot de passe provisoire pour se connecter (les codes utilisés pour les élèves déjà présents à Saint-Ambroise pour l'année 2021/2022 restent valides).



Nous attirons votre attention sur le fait que les identifiants parents et élèves ne donnent pas les mêmes accès. Celui des parents permet un accès à tous les renseignements scolaires et financiers, alors que celui de l'élève est limité à la consultation de la vie scolaire (notes, absences et retards...).

Nous vous conseillons de ne pas donner votre code à votre enfant.

Un code personnel est attribué **individuellement** à chaque membre de la famille (Père, Mère, Elève).

VIE SCOLAIRE

Suivi des absences (absence, retard, annulation self) : Les absences doivent être signalées par les parents par téléphone au **04 79 75 33 55** (ligne directe) ou par mail à : viescolaire@st-ambroise.org le jour même avant 10h. A son retour, l'élève devra présenter au bureau de la Vie Scolaire, par le biais du carnet de correspondance, un justificatif signé avant de réintégrer son premier cours.

Le règlement intérieur et projet d'établissement du lycée Saint-Ambroise sont accessibles sur notre site www.st-ambroise.org



Suivi des absences pour la Seconde section sportive : Les absences doivent être signalées par les parents auprès de Monsieur DUPIN par téléphone au **04 79 70 50 62 choix 2** (ligne directe) ou par mail à : cpe@college-lavillette.com le jour même avant 10h. A son retour, l'élève devra présenter au bureau de la Vie Scolaire, par le biais du carnet de correspondance, un justificatif signé avant de réintégrer son premier cours.

Le Règlement intérieur et projet d'établissement du Collège ND de la Villette pour la seconde section sportive sont accessibles sur notre site www.college-lavillette.com

DEMANDE D'AMENAGEMENT DES EPREUVES DU BACCALAUREAT



Les élèves souhaitant bénéficier d'un aménagement pour les épreuves du BAC doivent contacter **dès la rentrée de septembre** :

- **M. CARLOS**, pour les secondes, premières et terminales générales.
- **Mme BATTISTELLA** pour les premières et terminales technologiques.

Ces demandes nécessiteront un bilan orthophonique ou neuropsychologique de moins d'un an.

ELEVES BOURSIERS

→ Les élèves obtenant une bourse pour la 1^{ère} fois à la rentrée 2022 doivent nous faire parvenir la copie de la notification de bourse qui vous est envoyée directement par le Rectorat ou l'Inspection académique.

→ Les nouveaux élèves arrivant à Saint-Ambroise à la rentrée 2022 et déjà boursiers en lycée doivent signaler au secrétariat de leur précédent établissement l'adresse du lycée Saint-Ambroise pour que le transfert de bourse se fasse d'un établissement à l'autre.

STAGE D'OBSERVATION PROFESSIONNEL OU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL POUR TOUS LES ÉLÈVES DE SECONDE

Dans le cadre de l'éducation à l'orientation, une période de stage professionnel ou le Service National Universel (SNU) sont prévus pour tous les élèves de seconde à partir **du lundi 12 juin 2023**. Vous pouvez donc, dès à présent, chercher une entreprise, une association (sportive, musicale, culturelle, caritative), qui pourra accueillir un stagiaire pendant une à deux semaines et avant le 7 juillet 2023. Les conventions de stage seront données par les professeurs principaux.

A noter : concernant le Service National Universel contacter Monsieur Thierry PAJEAN pour toutes informations complémentaires – tpajean@st-ambroise.org

INFIRMERIE

Un service de santé scolaire est assuré par la présence de deux infirmières au lycée Saint-Ambroise. Il est fortement conseillé aux élèves d'avoir sur eux les médicaments de 1^{ère} nécessité (aspirine ou paracétamol) ainsi que les traitements prévus dans le cadre d'un PAI.

A NOTER

- Certificats de scolarité : Les certificats de scolarité seront donnés directement à vos enfants **dans la semaine de la rentrée**. Ils seront disponibles au cours de l'année sur Ecole Directe.
- Changement d'adresse et téléphone : Les changements d'adresse et n° de téléphone doivent être **notifiés par écrit par les parents et transmis au secrétariat du lycée** - secretariat@st-ambroise.org. Il sera possible de faire des modifications directement sur Ecole Directe.
- Documents transmis aux élèves : Nous distribuons directement à vos enfants des documents importants. **Merci de bien vouloir régulièrement faire le point avec eux**. Nous vous invitons aussi, à partir de début novembre, à consulter régulièrement le site d'ECOLE DIRECTE pour prendre connaissance des informations sur la vie du lycée.
- Bulletins Trimestriels : Les bulletins trimestriels seront directement envoyés aux familles ; ils sont à conserver précieusement : **aucun duplicata ne sera délivré**. Ils seront aussi disponibles sur Ecole directe et seront téléchargeables.

<p style="text-align: center;">RECAPITULATIF DES DOCUMENTS A NOUS RETOURNER AVANT LE 16 AOÛT 2022</p>

Merci de suivre les consignes :

- Ne pas agraffer les documents.
- Indiquer le nom et prénom de votre enfant au dos des chèques.
- Ne pas cumuler le montant des chèques - Faire des chèques distincts.
- Inscrire noms et prénoms demandés sur chaque document.

- Questionnaire règlement financier Lycée, complété, signé, et accompagné du chèque pour le self, mandat SEPA + RIB si règlement par prélèvement.
- Chèque de caution de 100 euros pour les manuels scolaires - A l'ordre du lycée Saint-Ambroise et avec le nom et prénom de l'élève inscrit au dos.
- Copie de la notification de droit ouvert à la bourse nationale d'études du second degré 2022/2023 (pour les nouveaux élèves boursiers entrant en septembre 2022).
- Coupon réponse de l'Association de parents d'élèves : l'APEL
- Coupon réponse pour la « Matinée Carrières » du 14 décembre 2022
- Autorisation de sortie pour la journée d'intégration des élèves de Seconde (sauf élèves de Seconde section sportive) - Cf. PAE n°3

Pour information

Assurance : L'établissement a souscrit pour l'ensemble des jeunes du lycée une assurance individuelle accident.
Il est inutile de nous fournir l'attestation de votre assurance.